

NeXT

HEALTH AND
ENGINEERING

Appel à Projet "INNOVEZ"

Cahier des charges

VOLET 2
RESSOURCEMENT
SCIENTIFIQUE

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU VOLET RESSOURCEMENT SCIENTIFIQUE

Permettre aux laboratoires travaillant déjà en partenariat avec les entreprises, de disposer de ressources complémentaires pour mener un projet de recherche amont, en vue des futurs besoins industriels.

DEFINITION DES PROJETS ATTENDUS

Le projet devra avoir pour objectif de faire émerger des projets ambitieux, en rupture, pour répondre à de futurs besoins industriels.

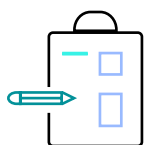
Périmètre scientifique et type d'activités

Il pourra s'agir par exemple de la réalisation de preuves de concepts, ou de premiers démonstrateurs, etc...



CRITÈRES spécifiques d'éligibilité ←

Porteur : Chercheur ou enseignant-chercheur ou clinicien, employé par un établissement fondateur de NExT ou le CNRS, ou bien portage conjoint entre un établissement fondateur (ou le CNRS) et un partenaire non fondateur, auquel cas le portage administratif et financier est assuré par l'établissement fondateur ou le CNRS.



CONDITIONS particulières d'exécution ←

Une présentation de l'avancement du projet, accompagnée d'une synthèse des principaux résultats obtenus, seront à fournir annuellement à NExT suivant une trame type qui sera fournie.
Un rapport sur la croissance contractuelle de l'équipe de recherche devra être fourni annuellement.
Un rapport final accompagné du visa du directeur du laboratoire, sera rédigé et fourni à NExT au terme du contrat.

CRITÈRES d'évaluation et De sélection des projets

Critères d'évaluation

L'évaluation des projets portera sur les critères suivants :

- Caractère innovant du projet scientifique et critères différenciant de l'état de l'art
- Apport du projet aux futurs besoins industriels
- Apport du projet aux priorités scientifiques de NExT
- Faisabilité du projet sur 36 mois maxi et cohérence du budget
- Impact du projet sur la visibilité et la notoriété Internationale de l'écosystème Nantais dans les thématiques de NExT

Procédure de sélection

- Première analyse d'éligibilité par le GT Innovation spécifique de NExT,
- Les projets éligibles seront invités à rédiger un dossier complet en Anglais de 10 pages maximum
- Les projets seront expertisés par des experts scientifique externes. Les porteurs seront invité à proposer 2 à 3 noms d'experts pour l'évaluation de leur dossier
- Le GT Innovation spécifique établira un classement sur la base des avis des experts scientifique et établira une proposition des projets à financer
- L'avis du GT Innovation spécifique sera ensuite soumis au Comité des Fondateurs de l'Initiative qui décidera des projets qui seront soutenus.

La labellisation du projet par un ou des pôles de compétitivité est encouragée pour constituer un acte de reconnaissance de l'adéquation du projet avec les besoins industriels futurs.

TYPE de financement

Le montant de la subvention est indexé sur les ressources propres de l'équipe de recherche, engendrées par les contrats de recherche partenariale avec des industriels au cours des 3 dernières années.

Les ressources comptabilisées pour la calcul de la subvention accordée par NExT, portent sur les contrats de recherche partenariale et excluent les prestations et les projet de recherche collaborative subventionnés. Voir les Précisions sur les typologies de projet en FAQ

La subvention, accordée pour 3 ans, représentera 20% de ce montant, et est plafonnée à 300K€.